



RÈGLES LOCALES 2021

En complément de **tous** les articles du Règlement des Compétitions et des Règles Locales permanentes de la ffgolf en vigueur, les Règles locales suivantes s'appliquent

I/ ÉLÉMENTS PARTIES INTEGRANTES

- Les murets de pierre et les empilements de pierres. Aucune pierre de ces murets ou empilements ne peut être enlevée ou déplacée.
- Tous les chemins qui ne sont pas goudronnés ou bétonnés à l'exception du chemin entre les trous 8 et 17 du parcours Classic.
- Le filet dans son ensemble (filet et poteaux) du trou 2 du parcours Volcan.

II/ CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS Y COMPRIS LES OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES (R16.1)

- **Les chemins goudronnés ou bétonnés.**
- **Arbres tuteurés ou grillagés** : l'ensemble « arbre/tuteur/grillage/cuvette au pied » (pour qu'un arbre soit considéré comme tuteuré, il faut que tuteur et arbre soient reliés).
- **La totalité du chemin entre les trous 8 et 17 du parcours Classic.**
- **L'espace gravillonné devant la station de pompage située au trou 17 du parcours Classic.**
- **Toutes les zones endommagées par les travaux** : Lorsqu'une telle zone est adjacente à un chemin goudronné l'ensemble "chemin et dommages" ne forment qu'une seule condition anormale du parcours.
- Toutes les zones du parcours délimitées par une ligne blanche ou bleue.

III/ ZONE A PÉNALITÉ (R17)

- La zone à pénalité à la droite du trou N°11 du parcours Classic s'étend à l'infini.

Pour rappel : en cas de balle perdue ou hors limites le joueur doit appliquer coup et distance ou continuer avec sa balle provisoire s'il en a joué une.

**LE CAP D'AGDE
GOLF INTERNATIONAL**

4, avenue des Alizés 34300 Le Cap d'Agde
Tel: 33(0)467 265 440 Fax: 33(0)467 269 700
www.golfcapdagde.com email:golf@ville-agde.fr